

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS**  
**Séance du 25 Février 2011**  
**Nombre de membres en exercice : 27**

.....

**OBJET : PROCES-VERBAL de SEANCE**  
**Date de convocation : 18 Février 2011**  
**Date de l'affichage**  
**de l'extrait de délibérations : 4 Mars 2011**

.....

L'an deux mille onze, le vingt cinq février, le Conseil Municipal d'ECROUVES était assemblé en session ordinaire, au lieu habituel des séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. SILLAIRE, Maire**

**Etaient présents : Mme COYEN, M. MAURY, M. KNAPEK, Mme MELLIN, Mme TROUSSON, Mme DEBIZE, M. CAULE, Mme VALENTIN, M. VALLON, Mme LAJUS-DEBAT, M. ANSTETT, Mme AGRIMONTI, M. MELIN, M. DALICHAMPT, M. GORCE, Mme GIROT, M. DOMINIAK, M. NEUVEVILLE**

**Etaient excusés : Mme THOUVENIN ayant donné procuration à M. MELIN, Mme DREYER à Mme MELLIN, M. NARRAIDOO à M. SILLAIRE, M. RENAUD à M. DOMINIAK, Mme BUREAU à Mme COYEN, M. FASSOTTE, Mme BOUGIE**

**Etait absent : M. BOUZOM-COUCHOT**

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : **M. MAURY**, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**APPROBATION du PROCES VERBAL de la SEANCE PRECEDENTE**

Le procès-verbal de la séance précédente est adopté à la majorité (1 contre : Mme DEBIZE) après consignation des remarques suivantes au procès-verbal :

- au sujet du point N° 57/10 « révision du prix des repas », l'observation faite par Mme AGRIMONTI de pratiquer le tarif le plus élevé aux adultes, l'était au nom de Mme DEBIZE, dont elle avait procuration.

- au sujet du point N° 62/10 « attribution de location de logements communaux », suite à l'attribution d'un logement à une famille victime d'un incendie, M. DOMINIAK pense que le terme « requis » conviendrait mieux que « réquisitionné »

**N° 01/2011 - DEBAT d'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2011**

Le Maire apporte les précisions suivantes :

Le prochain budget s'inscrira dans la rigueur. L'inflation, malgré l'annonce de sa maîtrise, qui s'ajoute au figeage des dotations de l'Etat, aura indéniablement un impact sur les dépenses et recettes de fonctionnement. Cela se concrétise déjà par l'annonce des hausses de dépenses d'énergie. Des démarches seront entreprises pour sensibiliser le personnel communal, les enseignants, les associations, etc. et de manière générale, tous les usagers des locaux communaux, à plus d'économie.

Concernant le personnel, les engagements pris sont déjà suivis d'effet et seront maintenus, à savoir : maîtrise de la masse salariale qui devrait connaître une légère baisse pour 2011. La commune a choisi

d'organiser ses services en régie. Ce choix implique nécessairement le recours à du personnel communal, c'est le cas pour le fonctionnement des services périscolaires qui connaissent une forte fréquentation.

Le compte administratif prévisionnel tel que présenté au DOB fait état :

- d'un maintien des excédents en fonctionnement (ou fonds de roulement) et en investissement (solde sur l'emprunt contracté en 2006), malgré un solde de restes à réaliser à la fin de l'année 2010 assez élevé
- de l'insuffisance des recettes de la commune qui affecte sa capacité d'autofinancement

La commission des finances se réunira très rapidement pour discuter des propositions budgétaires. Au préalable, les investissements pressentis pour 2011 seront étudiés en commission des travaux.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal, prend acte du document présenté.

### **N° 02/2011 - CONVENTION pour la FOURNITURE et la LIVRAISON de REPAS pour les ELEVES des ECOLES MATERNELLES et PRIMAIRES**

Le projet de convention présente des erreurs rédactionnelles. La numérotation des articles n'est pas hiérarchisée. M. DOMINIAC constate beaucoup d'imprécisions. M. MAURY précise que cette convention ne modifie qu'à la marge les précédents contrats. La procédure de commande des repas est modifiée et la mise en conformité matière de sécurité des aliments et des règles d'hygiène. La convention sera signée après corrections qui seront demandées au SIE.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- d'accepter la convention jointe concernant les modalités de fourniture de repas par le Syndicat Intercommunal pour l'Enseignement (S.I.E.) du 1<sup>er</sup> cycle de Toul, au service de restauration scolaire
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer toutes pièces utiles

### **N° 03/2011 - PROTECTION des VITRAUX de l'EGLISE NOTRE DAME-APPROBATION et DEMANDE de SUBVENTION (D.R.A.C.)**

M. DOMINIAC fait remarquer que la réparation des vitraux avant la pose des protections s'impose. Le Maire répond que c'est souvent le cas. La réparation des dégâts sur les vitraux a fait l'objet d'une déclaration au titre de la garantie dommages aux biens. L'Architecte des Bâtiments de France préconise l'option protection en cuivre, plutôt que galva, option moins onéreuse. S'agissant d'un immeuble classé, la commune doit se conformer à l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France, d'autant que la D.R.A.C. est sollicitée pour aider financièrement cette opération.

Mme GIROT espère qu'une entreprise locale sera chargée des travaux. M. KNAPEK précise que ces travaux feront l'objet d'une MAPA et que les entreprises intéressées, locales ou non, auront le choix de déposer une offre.

M. GORCE s'étonne que M. DIDIER intervienne dans le processus de décision. Le Maire répond que le document sur lequel figure son nom n'est qu'un devis. Celui-ci est dans sa mission qui consiste à aider à la prise de décision des élus, comme par exemple demander des devis aux entreprises.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- de demander une subvention pour les travaux de protection des vitraux de l'église de la Nativité de la Vierge auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Lorraine, conformément à l'avis technique favorable de l'Architecte des Bâtiments de France en date du 18 février 2011
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer toutes pièces utiles

**N° 04/2011 - SUPPRESSION de la REGIE des RECETTES « SALLE MULTIMEDIA »**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- de mettre fin à l'exploitation de la régie de la salle multimédia à compter du 1<sup>er</sup> mars 2011
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer toutes pièces utiles

**N° 05/2011 - RETROCESSION des VOIRIES et RESEAUX du LOTISSEMENT des HAUTES TERRES I et II**

M. DOMINIAC précise, qu'au terme de la rétrocession, il conviendra de dénommer les rues. Cette décision sera soumise au Conseil à la fin de la réalisation de la 3<sup>ème</sup> tranche des Hautes Terres et du lotissement de Franchemare. Le Maire rappelle que les services fiscaux demandent que les nouvelles rues soient dénommées avant même la fin des travaux dans l'intérêt des nouveaux habitants.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- d'accepter la rétrocession dans le domaine public communal des voiries et réseaux des lotissements des Hautes Terres I et II, mentionnés ci-dessous, sous réserve de communications préalables des P.V. d'essais d'étanchéité des réseaux, de réception ainsi que des plans de récolement

Lotissement « Domaine des Hautes Terres I »

AI n° 193	30 a 16 ca	Voirie
AI n° 194	0 a 90 ca	Espace Public
AI n° 195	6 a 28 ca	Espace Public
AI n° 196	0 a 27 ca	Espace Public
AI n° 197	2 a 06 ca	Espace Public
AI n° 198	0 a 05 ca	Voirie

Lotissement « Domaine des Hautes Terres II »

AI n° 158	1 a 58 ca	Voirie
AI n° 246	17 a 89 ca	Espace Public
AI n° 247	1 a 03 ca	Espace Public
AI n° 249	13 a 67 ca	Voirie

AI n° 250	0 a 15 ca	Voirie
AI n° 251	4 a 05 ca	Voirie
AI n° 260	0 a 54 ca	Espace Public
AI n° 261	1 a 08 ca	Voirie
AI n° 279	12 a 28 ca	Voirie
AI n° 280	2 a 37 ca	Voirie
AI n° 294	8 a 41 ca	Espace Public
AI n° 295	28 a 69 ca	Espace Public
AI n° 296	0 a 49 ca	Espace Public
AI n° 299	11 a 91 ca	Voirie

- les frais inhérents à cette rétrocession seront à la charge des associations syndicales au prorata des surfaces affectées à chaque lotissement
- de prendre en charge tous les frais inhérents à cette rétrocession
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer toutes pièces utiles

#### **N° 06/2011 - DENOMINATION de RUES à l'ESPACE du GENIE**

MM. KNAPEK et CAULE apportent des précisions sur la signification des noms de rues proposés. Mme DEBIZE trouve lassant que, dans le toulouais, l'habitude perdure de dénommer les espaces publics en faisant référence aux faits de guerre. Elle propose de rendre hommage à la culture et à l'art en dénommant ces rues de noms de femmes philosophes déportées.

Considérant que le secteur à dénommer a un lourd passé militaire, le Maire suggère de choisir parmi la liste proposée ; la proposition de Mme DEBIZE pourrait être retenue pour d'autres espaces publics à baptiser.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité (3 contre : Mme DEBIZE, MM. DOMINIAC, RENAUD et 2 abstentions : Mme AGRIMONTI, M. GORCE) décide :

- de dénommer officiellement les voies publiques ci-après désignées par le numéro sous lequel elles figurent au plan annexé à la présente délibération

\* ESPLANADE du GENIE = voie perpendiculaire à la RD 400

\* RUE THOUVENOT = voie parallèle à la RD 400 la plus proche

\* RUE de la BATAILLE de BAUTZEN = voie parallèle à la RD 400 la plus éloignée

\* RUE de la PLACE d'ARMES = voie perpendiculaire à la RD 400

- d'attribuer les numéros en fonction des constructions réalisées et des parcelles à lotir (numérotation métrique)

- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer toutes pièces utiles

Le crédit nécessaire à la couverture des frais de fournitures et pose des poteaux et plaques indicatives sera ouvert au budget lors de son approbation par le conseil municipal.

#### **N° 07/2011 - CESSION de TERRAIN COMMUNAL**

M. DOMINIAC n'est pas d'accord avec l'emprise à céder, qui doit faire l'objet d'un découpage parcellaire du terrain communal AC 590. Devant l'insuffisance de précisions et les incompréhensions émergeant de cette affaire, le Maire propose de rencontrer l'acheteur pour redéfinir l'emprise et les modalités du terrain à céder.

En raison d'informations insuffisantes sur ce dossier, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de surseoir à toute décision et de présenter ce point d'ordre du jour à un conseil municipal ultérieur.

#### **N° 08/2011 - RAPPORT ANNUEL d'ACTIVITE-SERVICE des EAUX 2009**

Quelques remarques sont apportées au rapport :

- le taux de rendement du réseau demeure très satisfaisant, malgré une légère baisse (> à 80 %)
- la consommation d'eau est en nette diminution, ce qui n'est pas sans influence sur les recettes du budget de l'eau (- 20,63 %)
- la production de la ressource communale est en baisse
- M. DOMINIAC demande que le fermier assure sa prestation d'entretien. Il précise que la clôture du chemin de l'archange est à réparer

Après en avoir en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- d'adopter le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable de la commune d'Ecrouves. Ce dernier sera transmis aux services préfectoraux en même temps que la présente délibération.

#### **N° 09/2011 - RAPPORT ANNUEL d'ACTIVITE - SERVICE du SYNDICAT INTERCOMMUNAL de l'ENSEIGNEMENT 2009**

Quelques remarques sont apportées au rapport :

- suite au transfert de la compétence exercée par le SIE à la CCT, les statuts seront modifiés prochainement. Les nouveaux délégués seront désignés au sein du conseil communautaire
- M. CAULE note une évolution constante des ventes de prestations. Ce qui traduit que cette mission de service public répond à un besoin réel
- le SIE pourrait prendre la compétence « enseignement de la natation ». Le projet de grand stade d'athlétisme est toujours d'actualité

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte du rapport présenté.

#### **N° 10/2011 - DECISIONS du MAIRE par DELEGATION - MAPA et INDEMNISATIONS d'ASSURANCES**

N° de marché	Objet du marché	Titulaire	Code postal du titulaire	Montant de l'offre en € TTC	Nature du marché
06/2010	Maintenance du matériel Informatique école-mairie- Services techniques- Centre Justice	AMPLITUDE INFORMATIQUE	54100	5 956.08	SERVICES

Objet de la décision	Nature du sinistre	Assurance	Montant de l'indemnisation
Indemnisation de sinistres	Effraction du bâtiment 32- sinistre du 17/08/2010	SMACL	6 073.54
Indemnisation de sinistres	Choc de véhicule terrestre- école Gerdolle- sinistre du 04/10/2010	SMACL	1 435.20 €
Indemnisation de sinistres	Responsabilité civile- Travaux de débroussaillage- sinistre du 01/10/2010	SMACL	170.37 € indemnisé à la victime

Le Conseil Municipal déclare avoir reçu communication des décisions relatives aux marchés publics et bons de commande, ci-avant indiquées, prises par le maire ou son représentant, ainsi que des décisions relatives aux autres délégations permanentes.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire clôt la séance.

### **AUTRES INFORMATIONS et QUESTIONS DIVERSES**

. L'attribution des logements communaux : le Maire précise que, vu l'aspect social que revêt l'attribution des logements, il a proposé au conseil d'administration du C.C.A.S. d'être chargé de ces dossiers. Celui-ci a émis un avis favorable (unanimité). Dernièrement, trois logements ont été attribués par la commission des finances du 11 février 2011.

. M. DOMINIAC s'interroge sur les lieux de prélèvements d'eau pour contrôle de la qualité de l'eau. M. KNAPEK répond que ces prélèvements sont aléatoires. Le choix du lieu est décidé par l'organisme chargé de cette mission

. M. DOMINIAC s'étonne que la salle des fêtes a été louée par un employé communal à titre gratuit. Le Maire répond que le règlement d'occupation de la salle des fêtes le permet

. Mme GIROT demande s'il existe une commission environnement, alors que, dans ce domaine, les problèmes ne manquent pas. Le Maire dit que cette commission est intégrée dans la commission travaux et urbanisme, qu'un groupe sur la gestion et la ressource en eau a été créé.

Elle juge qu'une commission culture devrait être constituée.

Elle signale également un danger au carrefour des Charmilles, à la sortie du lotissement du « Val d'Ingressin ».

Elle invite les délégués du STAT à apporter des précisions sur le devenir des arrêts de bus à la Justice : des poteaux sont implantés, ensuite retirés, des zébras au sol sont tracés alors qu'il n'y a pas d'arrêt.

. Mme VALENTIN fait part de son mécontentement sur le choix d'installer des toilettes devant le cimetière de Grandménil. le Maire répond que cet emplacement est motivé par la proximité des réseaux et précise que ces toilettes ne seront pas accessibles au public, mais réservées au personnel assurant les transports urbains. Cet équipement répond aux obligations du code du travail

. M. DALICHAMPT fait remarquer que le chemin rural desservant les parcelles boisées 8 et 9 est très dégradé et souhaiterait qu'un crédit soit dégagé pour sa remise en état

. M. CAULE apporte des informations sur des questions de santé publique :

- la pandémie grippale est en nette diminution. Les vaccins sont toujours disponibles
- il s'inquiète de la baisse des dons du sang. Ce désengagement pourrait entraîner la privatisation de ce service et sa disparition sous sa forme actuelle. M. ANSTETT, président des donateurs de sang s'engage à mener une campagne de sensibilisation

Le Maire,

R. SILLAIRE